



LES LANDES
ATTENDEZ-VOUS À SAVOURER !

Dossier d'adhésion– réseau gourmand

Toute structure montrant un intérêt particulier à se joindre au réseau peut en faire la demande auprès de l'Office de Tourisme (OT) local en remplissant au préalable ce dossier et ayant signé la charte d'adhésion [voir Annexe 1 – Procédure d'adhésion].

Les conditions :

<input type="checkbox"/>	Justifier d'une année d'exploitation au minimum
<input type="checkbox"/>	Partager la philosophie du réseau [voir Charte – réseau gourmand]
<input type="checkbox"/>	S'engager à respecter les critères de la charte [voir Charte – réseau gourmand]
<input type="checkbox"/>	S'engager à payer une cotisation de 100€ TTC / an – au-delà de 5 unités rattachées à une même raison sociale, la cotisation s'élèvera à 200€ TTC
<input type="checkbox"/>	Rédiger une lettre de motivation à envoyer à l'OT local
<input type="checkbox"/>	Pour les restaurateurs : préciser les références du chef (anciennes expériences)
<input type="checkbox"/>	Pour les producteurs : préciser le nom des clients d'exception (grands restaurants / chefs)
<input type="checkbox"/>	S'engager à répondre à la réglementation sanitaire et aux textes législatifs

Vos coordonnées :

Votre métier :

Producteur Restaurateur Artisan Commerçant de produits du terroir
Conserveur Hébergeur

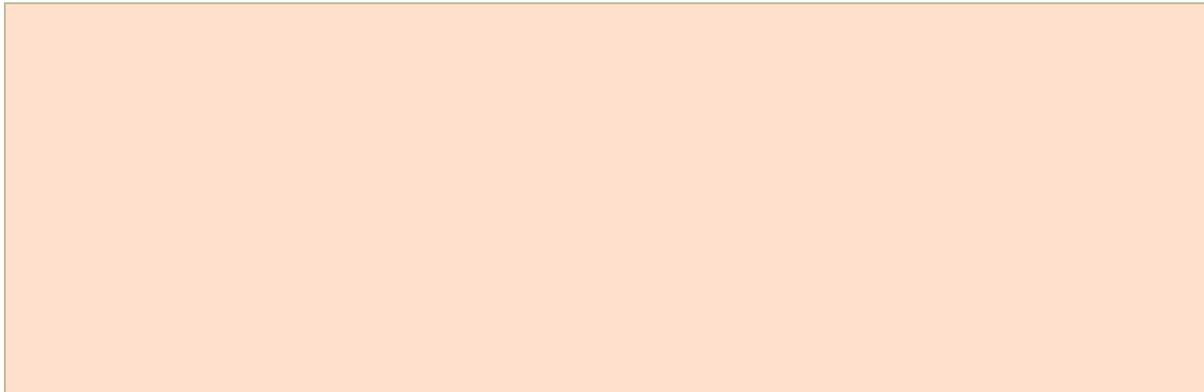
Précision sur le métier	
Nom de l'établissement	
Numéro SIRET	
Nom / prénom & fonction	
Adresse de l'établissement	
Numéro de téléphone n°1	

Numéro de téléphone n°2	
Site internet de l'établissement	
Adresse e-mail	
Coordonnées GPS (lieu d'accueil)	
Label, marque, distinction	

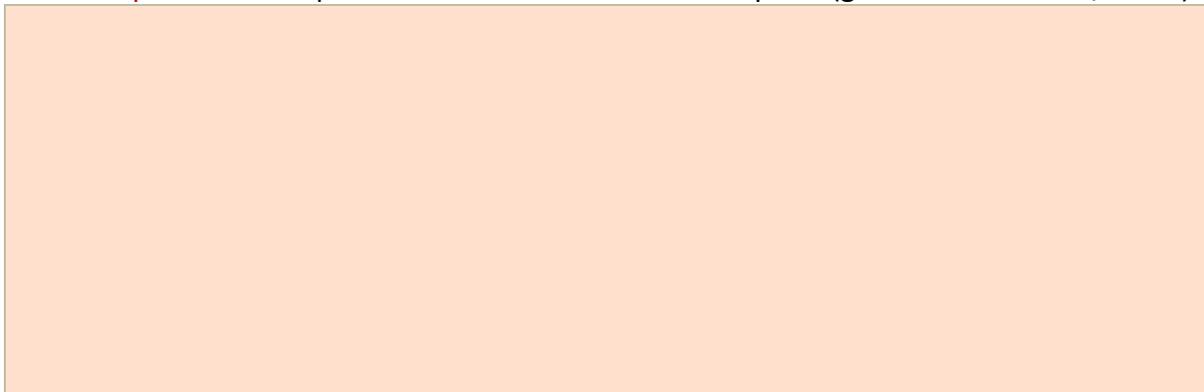
Lettre de motivation –

Pourquoi souhaitez-vous entrer dans le réseau ? En quoi la démarche collective vous intéresse ? Quel attachement avez-vous pour la gastronomie landaise ? ...

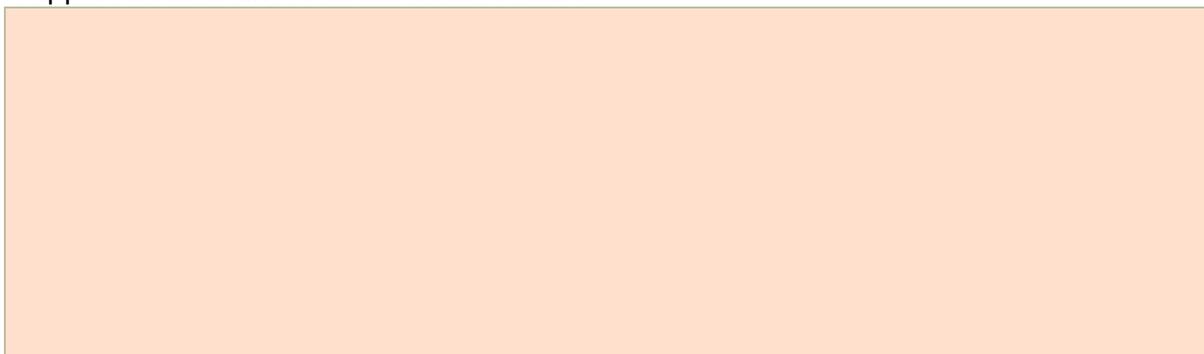
Pour les restaurateurs : préciser les références du chef (anciennes expériences)



Pour les producteurs : préciser le nom des clients d'exception (grands restaurants / chefs)



Pour les artisans conserveurs/ charcutiers : Indiquer la part des achats de produits landais par rapport au montant total des achats réalisés



Pour les commerçants de produits du terroir : Indiquer la part de références landaises par rapport au total des références vendues



Justificatifs pour assurer la qualité du réseau :

Pour les restaurateurs :

-  Diplôme du chef de cuisine (facultatif)
-  Fournir la liste exhaustive des fournisseurs
Factures de moins de 6 mois justifiant l'approvisionnement chez au moins 3 producteurs (hors boissons) en direct et 5 artisans ou entreprises agroalimentaires des Landes en direct (viandes, poissons, légumes, fruits, pain, yaourt, lait...) ou chez un grossiste intermédiaire qui se fournit auprès de producteurs locaux
-  Factures de moins de 6 mois justifiant l'achat de boissons landaises : vin, Armagnac et floc de Gascogne (en fonction de la licence de débit de boissons)

Pour les artisans bouchers non S.I.Q.O :

-  3 Factures de moins de 6 mois justifiant l'approvisionnement en produits locaux

Pour les artisans chocolatiers/pâtisseries :

-  Factures de moins de 1 an maximum justifiant l'approvisionnement en produits locaux

Pour les tables et chambres d'hôtes (petit déjeuner) :

-  Pour la table d'hôtes : Factures de moins de 6 mois justifiant l'approvisionnement chez au moins 3 producteurs (hors boissons), artisans ou entreprises agroalimentaires des Landes en direct ou chez un grossiste intermédiaire qui se fournit auprès de producteurs locaux
-  Pour le petit déjeuner : Liste des produits faits-maison et factures de moins de 6 mois justifiant l'approvisionnement chez des producteurs, artisans ou entreprises agroalimentaires des Landes en direct lorsqu'il y a achat (yaourt, jus de fruit, fromage, viennoiseries, pain, miel...)

Date et signature de l'établissement souhaitant intégrer le réseau :

Annexe 1 : Procédure d'adhésion

- 1-** Conception du dossier : présent dossier de candidature + charte signée + justificatifs pour les restaurants
- 2-** Transmission de votre dossier à votre OT local
- 3-** Votre OT transmettra votre dossier au Comité Départemental du Tourisme (CDT) des Landes.
Il fera l'objet d'une première analyse d'admissibilité – Analyse :
 - Du dossier
 - De l'E-réputation (avis et commentaires sur Internet)
 - De votre appréciation sur le site alim-confiance.gouv.fr (niveau d'hygiène : les établissements ayant une note de 1/4 et 2/4 sont exclus).

Si vous obtenez un avis positif :

- 4-** Votre établissement sera visité par votre OT local, le CDT et éventuellement par la chambre consulaire rattachée à votre métier
- 5-** Votre dossier sera ensuite soumis à la commission d'intégration seule habilitée à intégrer les membres du réseau

La prochaine commission d'intégration aura lieu le 10 décembre 2019 – vous serez avertis dès lors de l'avis de la commission d'intégration.